

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-18

Séance du 27 mars 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, et le vingt-sept mars, à 18h00, le
En exercice : **15** conseil municipal de la commune, convoqué le **23 mars 2026**,
Présents : **13** s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de
Votants : **15** ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier
BARTHELEMY

Présents :

Olivier BARTHELEMY, Bernard BOURSIER, Evelyne LAPASSET, Christian CAMINITA, Céline FABBRI, Daniel TILMANT, Jean-Philippe HALBERT, Genevieve HADJ-SAID, Laëtitia BONNICI, Yuna RAUX, Mathis FORTUNATO, Fabrice MULLER-LONG, Alix PAOLILLO.

Absents excusés donnant pouvoir :

Véronique DUBOIS donne procuration à Olivier BARTHELEMY, Jean-Christophe BRUNEL donne procuration à Bernard BOURSIER

Absents :

Monsieur Bernard BOURSIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Acquisition de parcelles agricoles terres de la neuve située sur le domaine St Jean

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'urbanisme, notamment les articles relatifs aux terrains agricoles ;
- La promesse unilatérale d'achat consentie par la SAFER Provence-Alpes-Côte d'Azur en faveur de la Commune ;
- Les parcelles suivantes situées au lieu-dit *Saint Jean* :

Lieu-dit	Section N°	Surface	Nature
Saint Jean B	0334	27a 60ca	Vignes AOC
Saint Jean B	0550	2a 25ca	Vignes AOC
Saint Jean B	0552	4a 18ca	Vignes AOC
Saint Jean B	0554 AF	1ha 82a 35ca	Vignes AOC
Saint Jean B	0557	1a 92ca	Vignes AOC

Superficie totale : 2 ha 55 a 30 ca

CONSIDÉRANT

- Que lesdites parcelles sont libres de toute occupation ;
- Que l'entrée en jouissance interviendra le jour de la signature de l'acte authentique ;
- Que le prix total d'acquisition est fixé à 80 208,00 € TTC, comprenant :
 - Prix principal HT : 61 000,00 €
 - Frais d'intervention de la SAFER : 5 840,00 €
 - TVA : 13 368,00 €
- Que des frais financiers et de gestion peuvent s'ajouter selon le barème SAFER PACA du 20/04/2024 ;

Accuse de réception en préfecture
083-218300895-20260327-lmc12026000043-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026

- Que les frais d'acte notarié (émoluments, débours et taxe de publicité foncière) seront à la charge de la Commune d'Ollières et devront être prévus au budget communal ;
- Que les terrains concernés ne sont pas des terrains à bâtir au sens de l'article 257 du CGI et bénéficient d'une exonération de TVA prévue à l'article 261-5-1° du CGI ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

Décide à la majorité

POUR 13

CONTRE 2 (Fabrice MULLER-LONG et Alix PAOLILLO)

1. D'approuver l'acquisition des parcelles cadastrées section B n° 0334, 0550, 0552, 0554 AF et 0557, pour une superficie totale de 2 ha 55 a 30 ca, conformément à la promesse unilatérale d'achat de la SAFER.
2. D'accepter le prix total de 80 208,00 € TTC, auquel s'ajouteront :
 - les frais de notaire relatifs à la signature de l'acte,
 - les éventuels frais financiers et frais de gestion supplémentaires appliqués par la SAFER.
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
4. De prévoir les crédits correspondants au budget communal, notamment pour couvrir les frais d'acquisition, les frais SAFER et les frais notariés.

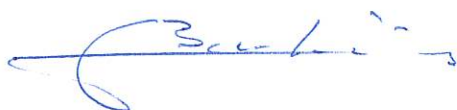
Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

**Monsieur le Maire,
Olivier BARTHELEMY**



**Le Secrétaire de Séance
Bernard BOURSIER**



Accusé de réception en préfecture
083-218300895-20260327-lmc12026000043-DE
Date de télétransmission : 30/03/2026
Date de réception préfecture : 30/03/2026